

Liste par pays¹

Vaccination contre la fièvre jaune – prescriptions et recommandations ; et situation du paludisme

Introduction

Les informations données pour chaque pays comprennent les exigences officielles en matière de vaccination contre la fièvre jaune, les recommandations de l'OMS aux voyageurs concernant la vaccination contre la fièvre jaune et des précisions sur la situation du paludisme et les mesures de prévention recommandées.^{2,3}

Fièvre jaune

Le risque de transmission de la fièvre jaune dépend de la présence du virus dans le pays chez l'homme, le moustique ou d'autres animaux. L'OMS détermine les zones où « il existe un risque de transmission de la fièvre jaune » d'après les critères suivants : la fièvre jaune y est ou y a été signalée et il existe des vecteurs et des réservoirs animaux.

Vaccination contre la fièvre jaune

La vaccination antiamarile est pratiquée dans un double but :

1. Pour éviter la propagation internationale de la maladie en protégeant les pays contre le risque d'importation ou de propagation du virus de la fièvre jaune. Dans ce cas, les pays concernés exigent la vaccination.

Les pays qui exigent une preuve de vaccination² sont ceux où la maladie peut sévir ou non et où le moustique vecteur et les primates non humains hôtes potentiels du

¹ Dans la présente publication, le terme « pays » désigne les pays, territoires et zones.

² On notera que la vaccination exigée des enfants de plus de 6 mois par certains pays est contraire aux conseils de l'OMS (chapitre 6). Les voyageurs doivent toutefois savoir qu'elle conditionne l'entrée dans les pays concernés.

³ L'OMS publie ces prescriptions à titre d'information seulement ; la présente publication ne constitue pas une approbation desdites prescriptions ni une confirmation qu'elles sont conformes aux dispositions du Règlement sanitaire international (2005).

virus de la fièvre jaune sont présents. Toute importation du virus dans ces pays par des voyageurs contaminés peut entraîner à la fois sa propagation et son installation et un risque d'infection permanent pour la population humaine. Une preuve de vaccination est souvent exigée des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, parfois même des voyageurs qui n'ont fait qu'y transiter. Lors d'une réunion organisée en 2010, des experts de la fièvre jaune ont estimé que si les voyageurs restent moins de 12 heures en transit dans un aéroport, le risque de fièvre jaune est quasi-nul et que, par conséquent, une preuve de vaccination n'est pas indispensable. Cet avis a été communiqué aux États Membres de l'OMS, mais il est recommandé aux voyageurs de s'enquérir des conditions exigées par chaque pays en contactant l'ambassade du ou des pays où ils comptent se rendre. Il est à noter que certains pays exigent une preuve de vaccination de tous les voyageurs.

Les pays qui exigent la vaccination anti-amarile pour entrer sur leur territoire imposent cette condition en vertu du Règlement sanitaire international. Les conditions exigées par les pays peuvent changer à tout moment. On trouvera les toutes dernières informations sur le site <http://www.who.int/ith>. Le présent chapitre a été établi d'après les renseignements fournis par les pays sur les prescriptions en matière de vaccination anti-amarile.

Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la fièvre jaune.

2. Pour protéger les voyageurs qui risquent d'être exposés à l'infection amarile.

Le risque de transmission de la fièvre jaune dépend de la présence du virus dans le pays chez l'homme, les moustiques ou les animaux. Comme la fièvre jaune est souvent fatale pour les personnes qui n'ont pas été vaccinées, la vaccination est recommandée à tous les voyageurs (à quelques exceptions près – voir le chapitre 6) qui se rendent dans des zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

L'OMS détermine les zones où « il y a un risque de transmission de la fièvre jaune » d'après les cas de fièvre jaune diagnostiqués chez l'homme et/ou l'animal, les résultats des enquêtes sérologiques et la présence de vecteurs et de réservoirs animaux.⁴

La décision de vacciner ou non les voyageurs contre la fièvre jaune doit être prise en fonction de plusieurs facteurs, notamment du risque de fièvre jaune associé au voyage, des conditions exigées par les pays et du risque de manifestations indésirables graves après la vaccination anti-amarile (chapitre 6).

⁴ On trouvera une exposé plus précis de la classification qui définit les zones où il y a un risque de transmission du virus amaril à l'adresse <http://www.who.int/ith/YFrisk.pdf>. C'est sur cette classification que s'appuient les recommandations de vaccination faites ici.

Le tableau ci-dessous récapitule les recommandations révisées de l'OMS concernant la vaccination anti-amarile pour les voyageurs.

On trouvera à l'annexe 1 une liste récapitulative des pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune dans l'ensemble ou dans certaines parties de leur territoire ainsi qu'une liste des pays qui exigent une preuve de vaccination anti-amarile pour entrer sur leur territoire.

Vaccination anti-amarile – catégories Justification

Recommandée	La vaccination anti-amarile est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus dans les zones où la transmission persistante et périodique du virus amaril est attestée.
Généralement non recommandée	La vaccination anti-amarile n'est généralement pas recommandée dans les zones où l'exposition au virus est peu probable (aucun cas humain de fièvre jaune signalé et éléments indiquant des taux faibles de transmission par le passé). La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés aux piqûres de moustiques. Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire et des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (âge, état immunitaire).

Autres maladies

Choléra. Aucun pays ne déclare exiger de certificat de vaccination contre le choléra comme condition d'entrée. On trouvera au chapitre 6 des informations sur la vaccination anticholérique de circonstance.

Varirole. Depuis que l'éradication mondiale de la varirole a été certifiée en 1980, l'OMS ne recommande plus la vaccination antivariolique aux voyageurs.

Autres maladies infectieuses. On trouvera au chapitre 5 des informations sur les principales maladies infectieuses qui menacent les voyageurs, sur leur répartition géographique et les précautions qui s'imposent. Le chapitre 6 renseigne sur les maladies à prévention vaccinale.

Paludisme

Des informations générales sur le paludisme et sa répartition géographique ainsi que des précisions sur les mesures préventives sont données au chapitre 7. Les mesures de protection contre les piqûres de moustiques sont décrites au chapitre 3. On trouvera dans la présente section des informations détaillées pour chaque pays et, pour tous les pays où il existe des zones impaludées, des indications épidémiologiques (distribution géographique et saisonnière, altitude, espèce prédominante, résistance), ainsi que les mesures de prévention recommandées. Les mesures préventives recommandées pour chaque pays sont déterminées d'après les facteurs suivants : le risque de contracter le paludisme, les espèces de parasite rencontrées dans la zone, l'importance et l'étendue de la pharmacorésistance signalée dans le pays, et le risque éventuel d'effets secondaires graves résultant de l'utilisation des différents médicaments à titre prophylactique. Dans les endroits où sévit le paludisme à *Plasmodium falciparum* et à *P. vivax*, la prévention du paludisme à *P. falciparum* est prioritaire. Sauf si le risque de paludisme est dû « exclusivement » à une espèce en particulier (*P. falciparum* ou *P. vivax*), les voyageurs peuvent être exposés à n'importe quelle espèce du parasite, y compris à des infections mixtes.

Les chiffres I, II, III et IV correspondent aux différents types de prévention indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Risque de paludisme	Type de prévention
Type I	Risque très limité de transmission du paludisme	Prévention des piqûres de moustiques seulement
Type II	Risque de paludisme à <i>P. vivax</i> seulement ou de paludisme à <i>P. falciparum</i> pleinement sensible à la chloroquine	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie par la chloroquine
Type III^a	Risque de transmission du paludisme à <i>P. vivax</i> et à <i>P. falciparum</i> , conjugué à l'émergence d'une chloroquinorésistance	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie par l'association chloroquine-proguanil
Type IV	(1) Risque élevé de paludisme à <i>P. falciparum</i> , conjugué à une pharmacorésistance notifiée; ou (2) risque modéré à faible de paludisme à <i>P. falciparum</i> , conjugué à une forte pharmacorésistance notifiée ^b	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie : association atovaquone-proguanil, doxycycline ou méfloquine (choisir le médicament selon le type de pharmacorésistance notifiée)

^a Les zones où la prévention de type III reste pertinente se limitent au Népal, à Sri Lanka, au Tadjikistan et à certaines parties de la Colombie et de l'Inde. On peut lui substituer la prévention de type IV.

^b Les personnes qui se rendent dans des zones rurales où sévit un paludisme multirésistant et où le risque d'infection à *P. falciparum* est très faible peuvent associer un traitement de réserve d'urgence à la prévention des piqûres de moustiques.

AÇORES voir PORTUGAL**AFGHANISTAN****Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe de mai à fin novembre au-dessous de 2000 m. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

AFRIQUE DU SUD**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune ainsi que de l'Érythrée, la République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et la Zambie, et de tous les voyageurs ayant transité par l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans les zones de basse altitude de la province de Mpumalanga (y compris le parc national Kruger), de la province de Limpopo et du nord-est du KwaZulu-Natal jusqu'à la rivière Tugela, dans le sud. Le risque est le plus grand d'octobre à fin mai. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

ALBANIE**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

ALGÉRIE**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme est limité. De petits foyers de transmission locale (*P. vivax*) ont été signalés dans les 6 wilayas du Sud et du Sud-Est (Adrar, El Oued, Ghardaïa, Illizi, Ouargla, Tamanrasset), avec 5 cas de transmission locale de *P. falciparum* dans les zones de migration à travers le Sahara signalés en 2010.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

ALLEMAGNE**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ANDORRE**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ANGOLA**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

ANGUILLA**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés

de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et de tous les voyageurs ayant transité par l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

ANTILLES NÉERLANDAISES (BONAIRE, CURAÇAO, SABA, ST-EUSTACHE, SAINT- MARTIN)

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

ARABIE SAOUDITE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: un risque limité de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe principalement de septembre à fin janvier dans des foyers situés le long de la frontière méridionale avec le Yémen (sauf dans les zones de haute altitude de la province d'Asir). Il n'y a aucun risque à La Mecque et à Médine. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

ARGENTINE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: oui.

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones forestières du nord et du nord-est de l'Argentine qui bordent le Brésil et le Paraguay, à une altitude inférieure à 2300 m (carte). Les personnes qui se rendent dans les départements des provinces suivantes doivent être vaccinées: Misiones (tous les départements) et Corrientes (Berón de Astrada, Capital, General Alvear, General Paz, Ituzaingó, Itatí, Paso de los Libres, San Cosme, San Martín, San Miguel, Santo Tomé). La vaccination est également recommandée pour les voyageurs qui visitent les chutes d'Iguaçu.

La vaccination *n'est généralement pas recommandée*¹ pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux départements désignés des provinces suivantes, à une altitude inférieure à 2300 m: Formosa (tous les départements), Chaco (Bermejo), Jujuy (Ledesma, San Pedro, Santa Bárbara, Valle Grande) et Salta (Anta, General José de San Martín, Oran, Rivadavia) (carte).

La vaccination *n'est pas recommandée* pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à des zones situées à plus de 2300 m d'altitude et aux provinces et départements qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus.

Paludisme: le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – est très faible et limité aux zones rurales le long des frontières avec l'État plurinational de Bolivie (plaines de la province de Salta) et avec le Paraguay (plaines des provinces du Chaco et de Misiones).

Prévention recommandée dans les zones à risque: **II**

ARMÉNIE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

¹ La vaccination antiamarile *n'est généralement pas recommandée* dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqûres de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

AUSTRALIE**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an arrivant en Australie dans les 6 jours suivant un séjour d'au moins une journée et une nuit dans un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, à l'exception des îles Galapagos en Équateur et seulement dans la province de Misiones en Argentine, mais sont compris la République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

AUTRICHE**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

AZERBAÏDJAN**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – est limité de juin à fin octobre dans les plaines, principalement dans la zone située entre les rivières Araxe et Koura. Il n'y a pas de risque de transmission du paludisme à Bakou (la capitale). Quatre cas d'acquisition locale ont été signalés en 2011.

Prévention recommandée dans les zones à risque : I

BAHAMAS**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : la transmission locale sporadique de *P. falciparum* a été signalée ces dernières années uniquement sur l'île de Great Exuma, suite à

l'importation internationale de parasites. Il n'y a aucun risque sur les autres îles.

Prévention recommandée à Great Exuma : I

BAHREÏN**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

BANGLADESH**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année mais la transmission n'a lieu que dans des zones rurales, soit 13 des 64 districts. Le risque est plus élevé dans les districts de Chittagong Hill Tract (Bandarban, Khagrachari et Rangamati), de Chittagong et de Cox Bazaar. Il existe un faible risque dans les districts de Hobigonj, Kurigram, Moulvibazar, Mymensingh, Netrakona, Sherpur, Sunamgonj et Sylhet. Dans tout le reste du pays, y compris Dhaka, il n'y a aucun risque de paludisme. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : IV

BARBADE**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, sauf le Guyana et la Trinité-et-Tobago et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

BÉLARUS**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BELGIQUE**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BELIZE**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe dans tous les districts mais varie au sein des régions. Le risque est modéré dans les districts de Stan Creek et Toledo et faible à Cayo, Corozal et Orange Walk.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

BÉNIN**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

BERMUDES**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BHOUTAN**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et de tous les voyageurs ayant transité par l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année dans la zone sud qui englobe sept districts :

Chukha, Dagana, Pemagatshel, Samdrup Jonkhar, Samtse, Sarpang et Zhemgang. Il n'y a pas de risque de transmission dans les quatre districts suivants : Bumthang, Gasa, Paro et Thimphu. On constate une transmission saisonnière pendant les mois pluvieux d'été dans des foyers situés dans le reste du pays. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque et pendant la saison à risque : **IV**

BIRMANIE voir MYANMAR**BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)****Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est *recommandée* à tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones suivantes à l'est des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : l'ensemble des départements de Beni, Pando et Santa Cruz, et les zones désignées (carte) de Chuquisaca, Cochabamba, La Paz et Tarija.

La vaccination *n'est pas recommandée* pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à des zones situées à plus de 2300 m d'altitude et aux zones qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, y compris les villes de La Paz et Sucre.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (94 %) – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2500 m. Le paludisme à *P. falciparum* est présent à Santa Cruz et dans les départements septentrionaux de Beni et Pando, surtout dans les localités de Guayaramerín et Riberalta. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II** ; à Beni, Pando et Santa Cruz : **IV**

BOSNIE-HERZÉGOVINE**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BOTSWANA**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à mai/juin dans les zones septentrionales du pays : districts/sous-districts de Bobirwa, Boteti, Chobe, Ngamiland, Okavango, Tutume. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

BRÉSIL**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Vaccination *recommandée* pour tous les voyageurs âgés d'au moins 9 mois qui se rendent dans les zones suivantes : l'intégralité des États d'Acre, Amapá, Amazonas, Distrito Federal (y compris la capitale, Brasília), Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Rondônia, Roraima et Tocantins, et les zones désignées (carte) des États suivants : Bahia, Paraná, Piauí, Rio Grande do Sul, Santa Catarina et São Paulo. La vaccination est également recommandée aux voyageurs se rendant aux chutes d'Iguaçu.

La vaccination *n'est pas recommandée* pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, y compris les villes de Fortaleza, Recife, Rio de Janeiro, Salvador et São Paulo (carte).

Paludisme : dans les États situés hors de la « région amazonienne légale », le risque de transmission du paludisme est négligeable ou nul. Le risque de paludisme à *P. vivax* (84%), à *P. falciparum* (15%) et d'infections mixtes (1%) est présent dans la plupart des zones forestières au-dessous de 900 m dans les neuf États de la « région amazonienne légale » (Acre, Amapá, Amazonas, Maranhão (partie occidentale), Mato Grosso (partie septentrionale), Pará (sauf la ville

de Belém), Rondônia, Roraima et Tocantins (partie occidentale)). L'intensité de la transmission varie d'une municipalité à l'autre, mais elle est plus élevée dans la jungle, notamment dans les zones de production minière et de colonisation rurale créées depuis moins de 5 ans, ainsi que dans certaines zones urbaines situées à la périphérie de Cruzeiro do Sul, Manaus et Pôrto Velho. Le paludisme sévit aussi à la périphérie de grandes villes comme Boa Vista, Macapá, Marabá, Rio Branco et Santarém. Polypharmacorésistance de *P. falciparum* signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

BRUNEI DARUSSALAM**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée : **I**

BULGARIE**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BURKINA FASO**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

BURUNDI**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

CAÏMANES, ÎLES**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

CAMBODGE**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe tout au long de l'année dans les zones rurales forestières, y compris dans les zones côtières, il est inexistant à Phnom-Penh et aux alentours de Tonle Sap (Siem Reap) et négligeable dans la zone touristique d'Anghor Wat. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée dans tout le pays. Résistance de *P. falciparum* à l'artésunate, à la méfloquine, à la luméfantine et à la pipéraquline signalée dans l'ouest du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV** (combinaison atovaquone-proguanil ou doxycycline)

CAMEROUN**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

CANADA**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

CANARIES, ÎLES voir ESPAGNE**CAP-VERT****Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: un risque limité de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe d'août à fin novembre dans l'île de Santiago et l'île de Boa Vista (18 cas d'acquisition locale signalés en 2010).

Prévention recommandée dans les zones à risque: **I**

CHILI**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

CHINE**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et de tous les voyageurs ayant transité par l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – y compris à *P. falciparum* – existe dans le Yunnan et, dans un moindre mesure, dans le Hainan. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Risque limité de paludisme à *P. vivax* dans les provinces du sud et dans quelques provinces du centre, notamment Anhui, Ghuizhou, Henan, Hubei et Jiangsu. Il n'y a pas de risque de paludisme dans les zones urbaines.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **II**; dans le Hainan et le Yunnan: **IV**

CHINE, RAS DE HONG KONG**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CHINE, RAS DE MACAO**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CHRISTMAS, ÎLE (océan Indien)**Fièvre jaune**

Mêmes conditions que pour l'Australie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

CHYPRE**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

COLOMBIE**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les départements suivants à une altitude inférieure à 2300 m (carte) : Amazonas, Antioquia, Arauca, Atlántico, Bolívar, Boyacá, Caldas, Caquetá, Casanare, Cauca, Cesar, Córdoba, Cundinamarca, Guainía, Guaviare, Huila, Magdalena, Meta, Norte de Santander, Putumayo, Quindío, Risaralda, San Andrés and Providencia, Santander, Sucre, Tolima, Vaupés, Vichada, Choco (seulement les municipalités d'Acandí, Juradó, Riosucio et Uguía), et La Guajira (seulement les municipalités d'Albania, Barrancas, Dibulla, Distracción, El Molino, Fonseca, Hatonuevo, La Jagua del Pilar, Maicao, Manaure, Rihacha, San Juan del Cesar, Urumita et Villanueva).

La vaccination *n'est généralement pas recommandée*¹ pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes à l'ouest des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : les départements de Cauca, Nariño et Valle de Cauca, le centre et le sud de Choco et les villes de Barranquilla, Cali, Cartagena et Medellín (carte).

La vaccination *n'est pas recommandée* pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à plus de 2300 m d'altitude, y compris la ville de Bogota et la municipalité d'Uribia dans le département de La Guajira.

Paludisme : le risque de paludisme – à *P. vivax* (72 %) et à *P. falciparum* (27 %) – est élevé toute l'année en milieu rural et dans les zones de jungle au-dessous de 1600 m, en particulier dans les municipalités des régions d'Amazonia, Orinoquia, Pacífico et Urabá-Bajo Cauca. L'intensité de la transmission varie d'un département à l'autre, le risque étant le plus élevé dans ceux d'Amazonas, Antioquia, Chocó, Córdoba, Guaviare, La Guajira, Nariño et Vichada. On signale des souches de *P. falciparum* résistantes à la chloroquine dans les régions d'Amazonia, Pacífico et Urabá-Bajo Cauca. Résistance à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **III** ; dans les régions d'Amazonia, Pacífico et Urabá-Bajo Cauca : **IV**

COMORES**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

CONGO**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

¹ La vaccination antiamarile n'est *généralement pas recommandée* dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqûres de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

COOK, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

CORÉE, RÉPUBLIQUE DE, voir RÉPUBLIQUE DE CORÉE

CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE, VOIR RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

COSTA RICA

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (à l'exception de l'Argentine, du Panama et de la Trinité-et-Tobago) et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe toute l'année dans la province de Limón, principalement dans le canton de Matina. Le risque est négligeable ou nul dans les autres cantons du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **II**

CÔTE D'IVOIRE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

CROATIE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

CUBA

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

DANEMARK

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

DJIBOUTI

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

DOMINIQUE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

ÉGYPTE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Tous les voyageurs venant du Soudan doivent être munis soit d'un certificat de vaccination, soit d'un

certificat de résidence délivré par un bureau officiel soudanais et attestant qu'au cours des 6 jours précédents ils ne sont pas allés dans la partie du Soudan située au sud du 15e degré de latitude N.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque très limité de paludisme à *P. falciparum* et à *P. vivax* peut exister de juin à fin octobre dans le gouvernorat du Fayoum (aucun cas autochtone signalé depuis 1998).

Prévention recommandée : aucune

EL SALVADOR

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un à 60 ans en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un très faible risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe dans les zones rurales à forte immigration en provenance du Guatemala. Des cas sporadiques de paludisme à *P. vivax* sont signalés dans d'autres parties du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : I

ÉMIRATS ARABES UNIS

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ÉQUATEUR

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Un certificat de vaccination est exigé des ressortissants et des résidents de l'Équateur se rendant dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les provinces suivantes à l'est des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbios et Zamora-Chinchipe (carte).

La vaccination n'est généralement pas recommandée¹ pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux provinces suivantes à l'ouest des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : Esmeraldas, Guayas, Los Rios et Manabi, et dans les zones désignées de Azuay, Bolivar, Canar, Carchi, Chimborazo, Cotopaxi, El Oro, Imbabura, Loja, Pichincha et Tungurahua (carte).

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à plus de 2300 m d'altitude, aux villes de Guayaquil et Quito et aux îles Galapagos (carte).

Paludisme : le risque de paludisme – à *P. vivax* (87%) et à *P. falciparum* (13%) – existe toute l'année au-dessous de 1500 m, le risque de transmission étant modéré dans les provinces côtières. Il n'y a aucun risque à Guayaquil, à Quito et dans les autres villes de la région inter-andine. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : IV

ÉRYTHRÉE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée¹ pour les voyageurs qui se rendent dans les États suivants : Anseba, Debub, Gash Barka, Mae Kel et Semenawi Keih Bahri.

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones, y compris les îles de l'archipel des Dalhak (carte).

¹ La vaccination antiamarile n'est généralement pas recommandée dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqûres de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

Paludisme: le risque de paludisme – à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2200 m. Il n'y a aucun risque à Asmara. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

ESPAGNE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

ESTONIE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

ÉTHIOPIE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination *n'est généralement pas recommandée* pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux provinces d'Àfar et de Somali (carte).

Paludisme: le risque de paludisme – à *P. falciparum* (60% environ) et à *P. vivax* (40%) – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Il n'y a aucun risque à Addis-Abeba.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

FALKLANDS (MALVINAS), ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister dans les zones de forte immigration en provenance des pays du sud de la Communauté des États indépendants.

Prévention recommandée: **aucun**

FÉROÉ, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

FIDJI

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

FINLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

FRANCE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

GABON**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

GALAPAGOS, ÎLES voir ÉQUATEUR**GAMBIE****Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

GÉORGIE**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de juin à fin octobre dans des foyers situés dans la partie est du pays à la frontière avec l'Azerbaïdjan. Aucun cas signalé en 2010 et aucun cas acquis localement en 2011.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

GHANA**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année

dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

GIBRALTAR**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GRÈCE**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque très limité (à *P. vivax* uniquement) peut exister de mai à octobre dans les villages du delta de l'Éurotas dans le district de Laconie (zone de 20 km²), secteur agricole accueillant de nombreux migrants. Il n'y a aucun risque dans les zones touristiques.

Prévention recommandée dans la zone à risque : **I**

GRENADE**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

GROENLAND**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GUADELOUPE**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

GUAM**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

GUATEMALA**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe toute l'année au-dessous de 1500 m. Il est modéré dans les départements d'Escuintla et d'Zabal, et faible à Alta Verapaz, Baja Verapaz, Chiquimala, Petén, Suchitupéquez et Zacapa.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **II**

GUINÉE**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

GUINÉE-BISSAU**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

GUINÉE ÉQUATORIALE**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

GUYANA**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, à l'exception de l'Argentine, du Paraguay, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – à *P. vivax* (44%), à *P. falciparum* (45%) et infections mixtes (10%) – est élevé toute l'année dans l'ensemble de l'arrière-pays. Il est le plus élevé dans les régions 1, 2, 4, 7, 8, 9 et 10 et très faible dans les régions 3, 5 et 6. Des cas sporadiques de paludisme ont été signalés dans la région côtière densément peuplée. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

GUYANE FRANÇAISE**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – à *P. falciparum* (45%) et à *P. vivax* (55%) – est élevé toute l'année dans neuf municipalités du territoire bornant le Brésil (vallée de l'Oyapock) et le Suriname (vallée du Maroni). Dans les 13 autres municipalités, le risque de transmission est faible ou négligeable. Polypharmacorésistance de *P. falciparum* signalée dans les zones de forte immigration en provenance du Brésil.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

HAÏTI

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. On ne signale pas de résistance de *P. falciparum* à la chloroquine.

Prévention recommandée: **II**; ou **IV** si la chloroquine ne peut être prise avant le départ

HONDURAS

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (à l'exception du Panama) et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: risque de paludisme à *P. vivax* (85%), à *P. falciparum* (14%) et infections mixtes (1%). Le risque de transmission de *P. vivax* est élevé dans les départements de Gracias a Dios et Islas de la Bahía, et modéré dans ceux d'Atlántida, Colón, Olancho, Valle et Yoro. Le risque de transmission de *P. falciparum* est élevé à Gracias a Dios, et quelques cas sont également signalés à Atlántida, Colón, Islas de la Bahía, Olancho et Yoro.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **II**

HONG KONG (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE CHINE) voir CHINE, RAS DE HONG KONG

HONGRIE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

INDE

Fièvre jaune

Condition exigée: toute personne (à l'exception des enfants de moins de 9 mois) arrivant par voie aérienne ou maritime sans être munie d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est isolée pendant 6 jours au maximum **i**) si elle a quitté une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune moins de 6 jours avant son arrivée, **ii**) si elle est passée en transit dans une telle zone (sauf, sous réserve de l'accord du médecin de l'aéroport, les passagers et membres de l'équipage qui, pendant toute la durée de leur transit dans un aéroport situé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, sont demeurés dans les bâtiments de l'aéroport), **iii**) si elle arrive sur un navire ayant quitté ou touché un port situé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune moins de 30 jours avant son arrivée en Inde, sauf si ce navire a été désinsectisé conformément à la procédure établie par l'OMS, ou **iv**) si elle arrive dans un avion qui, s'étant trouvé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, n'a pas été désinsectisé conformément à la Réglementation de l'Inde pour la Navigation aérienne (Santé publique) de 1954, ou aux recommandations de l'OMS.

Les pays et zones suivants sont considérés comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune:

Afrique: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad et Togo.

Amériques: Brésil, Colombie, Équateur, État pluri-national de Bolivie, Guyana, Guyane française, Panama, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, Suriname, Trinité-et-Tobago.

Note: Lorsqu'un cas de fièvre jaune est signalé dans un pays autre que ceux mentionnés ci-dessus, ce pays est considéré par le Gouvernement de l'Inde comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune et il est ajouté à cette liste.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m, avec au total 40% à 50% des cas dus à

P. falciparum, les autres étant dus à *P. vivax*. Il n'y a aucune transmission dans certaines parties des États de Himachal Pradesh, Jammu-et-Cachemire, et Sikkim. Le risque de paludisme à *falciparum* et de pharmacorésistance est relativement plus grand dans les États du nord-est, sur les îles d'Andaman et de Nicobar, dans les États de Chhattisgarh, du Gujarat, du Jharkhand, du Karnataka (à l'exception de la ville de Bangalore), du Madhya Pradesh, du Maharashtra (à l'exception des villes de Mumbai, Nagpur, Nasik et Pune), de l'Orissa et du Bengale-Occidental (à l'exception de la ville de Calcutta). Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **III**; dans les zones à haut risque énumérées: **IV**

INDONÉSIE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme existe toute l'année dans la plupart des zones des cinq provinces orientales des Moluques, des Moluques du nord, du Nusa Tenggara orientale, de la Papouasie et de la Papouasie occidentale. Dans les autres parties du pays, il y a un risque de paludisme dans certains districts, sauf dans la municipalité de Jakarta, les villes et zones urbaines ainsi que dans les principales stations touristiques. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée dans la province du Kalimantan.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme à *P. vivax* et à *P. falciparum* existe de mars à fin novembre dans

les zones rurales des provinces de l'Hormozgan et du Kerman (zone tropicale) et dans la partie méridionale du Sistan-Baluchistan. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

IRAQ

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de mai à fin novembre dans des régions du nord au-dessous de 1500 m (provinces de Duhok, Erbil et Sulaimaniya). Aucun cas autochtone signalé depuis 2009.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **I**

IRLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

ISLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

ISRAËL

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

ITALIE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

JAMAÏQUE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés

de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et de tous les voyageurs ayant transité par l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque très limité de paludisme à *P. falciparum* peut exister dans la paroisse de Kingston St Andrew. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé en 2010-2011.

JAPON

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

JORDANIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

KAZAKHSTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

KENYA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n'est *généralement pas recommandée*¹ pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : toute la province Nord-orientale ; les États de Kilifi, Kwale, Lamu, Malindi et Tanariver dans la Province de la Côte ; et les villes de Nairobi et Mombasa (carte).

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année

dans tout le pays. Il y a normalement peu de risque dans la ville de Nairobi et sur les hauts plateaux (au-dessus de 2500 m) des provinces suivantes : Centrale, Nyanza, Occidentale, Orientale et Vallée du Rift. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

KIRGHIZISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre dans certaines parties méridionales et occidentales du pays, principalement aux frontières de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan (régions de Batken, Jalal-Abad et Osh) et à la périphérie de Bishkek.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

KIRIBATI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

KOWEÏT

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

¹ La vaccination antiamarile n'est *généralement pas recommandée* dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqûres de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

LESOTHO**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

LETTONIE**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

LIBAN**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

LIBÉRIA**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

LIBYE**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

LIECHTENSTEIN**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

LITUANIE**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

LUXEMBOURG**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

MACAO (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE CHINE) voir CHINE, RAS DE MACAO**MADAGASCAR****Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, les zones côtières étant les plus exposées. Résistance à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

MADÈRE, ÎLES voir PORTUGAL**MALAISIE****Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme n'existe que dans des foyers limités au fond de l'arrière-pays dans les États du Sabah et du Sarawak et dans les zones centrales de la Malaisie péninsulaire. Les zones urbaines, suburbaines et côtières sont exemptes de paludisme. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Infection humaine

à *P. knowlesi* signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

MALAWI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

MALDIVES

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MALI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara (carte).

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara (carte).

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

MALTE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les enfants âgés de moins de 9 mois en provenance de zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune peuvent être isolés ou placés sous surveillance si cela se justifie du point de vue épidémiologique. Aucun certificat de vaccination antiamarile n'est exigé des voyageurs ayant transité par l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MARIANNES DU NORD, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MAROC

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MARSHALL, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MARTINIQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MAURICE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MAURITANIE**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara (carte).

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara (carte).

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, à l'exception des régions septentrionales (Dakhlet-Nouadhibou et Tiris-Zemour). À Adrar et Inchiri, il y a un risque de paludisme pendant la saison des pluies (de juillet à fin octobre). Résistance à la chloroquine signalée. Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

MAYOTTE (COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE)**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

MEXIQUE**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe toute l'année dans certaines zones rurales peu visitées par les touristes. Le risque est modéré dans certaines localités des États du Chiapas et d'Oaxaca (principalement à Costa et Loxichas); il existe aussi un risque très faible dans certaines localités des

États de Chihuahua, Durango, Nayarit, Quintana Roo et Sinaloa.

Prévention recommandée dans les zones à risque modéré: **II**; dans les zones à faible risque: **I**

MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

MONACO**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

MONGOLIE**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

MONTÉNÉGRO**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

MONTERRAT**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

MOZAMBIQUE**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

MYANMAR (anciennement BIRMANIE)**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les nationaux et résidents du Myanmar quittant ce pays pour une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune doivent détenir un certificat de vaccination.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe tout au long de l'année dans les zones rurales reculées des régions de collines boisées ainsi que dans les zones côtières de Rahkine State. Il n'y a aucune transmission dans les villes et les centres urbains. Les plaines situées au centre du pays et les zones arides sont généralement exemptes de paludisme mais quelques poches de transmission subsistent encore. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance à la méfloquine signalée dans l'état de Kayin et dans la partie orientale de l'état de Shan. Emergence d'une résistance à l'artémisinine suspectée dans le sud-est du pays. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

NAMIBIE**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les pays ou parties de pays compris dans les zones d'endémie d'Afrique et d'Amérique du Sud sont considérés comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat n'est pas exigé des passagers des lignes aériennes régulières qui ont commencé leur voyage en dehors des pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune mais qui sont passés en transit par ces pays, à condition qu'ils n'aient pas quitté l'aéroport d'escale ou la ville attenante. Tous les passagers qui ont commencé leur voyage dans un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune ou qui sont passés

en transit par un pays dans ce cas doivent être munis d'un certificat lorsqu'ils ne voyagent pas à bord d'un avion de ligne régulière. Le certificat n'est pas exigé des enfants âgés de moins d'un an, mais ils pourront être soumis à une surveillance.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à juin dans les régions suivantes : Ohangwena, Omaheke, Omusati, Oshana, Oshikoto et Otjozondjupa. Le risque est présent toute l'année le long du fleuve Kunene et dans les régions de Caprivi et de Kavango. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

NAURU**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

NÉPAL**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe toute l'année dans les zones rurales des 20 districts du Terai situés le long de la frontière avec l'Inde, avec des flambées occasionnelles de paludisme à *falciparum* de juillet à fin octobre. La transmission saisonnière de *P. vivax* a lieu dans 45 districts de l'intérieur du Terai et de la zone de collines. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **III**

NICARAGUA**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs

âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: un risque faible de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (82 %) – existe toute l'année dans un certain nombre de municipalités, principalement dans la région autonome d'Atlántico Norte, une transmission sporadique étant également signalée à Boaca, Chinandega, Jinoteca, León et Matagalpa. Des cas sont signalés dans d'autres municipalités des départements du centre et de l'ouest, mais le risque y est considéré comme très faible ou négligeable. On ne signale pas de résistance de *P. falciparum* à la chloroquine.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **II**

NIGER

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an et recommandé aux voyageurs quittant le Niger.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara (carte).

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara (carte).

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

NIGÉRIA

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

NIOUÉ

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

NORFOLK, ÎLE voir AUSTRALIE

NORVÈGE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Note. En cas d'épidémie menaçant le territoire, un certificat de vaccination spécifique pourra être exigé.

Vaccination antiamarile recommandée: non

NOUVELLE-ZÉLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

OMAN

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: la transmission sporadique de *P. falciparum* et de *P. vivax* est possible suite à l'importation internationale du parasite. En 2010, des flambées locales de paludisme à *P. falciparum* et à *P. vivax* ont été signalées dans la région de North Sharqiya. Des cas d'acquisition locale ont également été signalés en 2011.

Prévention recommandée: **I**

OUGANDA**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, y compris dans les villes principales de Fort Portal, Jinja, Kampala, Kigezi et Mbale. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

OUZBÉKISTAN**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre dans certains villages du sud et de l'est du pays à la frontière avec l'Afghanistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

PAKISTAN**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de toute partie d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – à *P. vivax* et à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

PALAOS**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

PANAMA**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones continentales situées à l'est de la zone du canal de Panama (l'ensemble des comarques d'Emberá et de Kuna Yala, la province de Darién et certaines zones des provinces de Colón et Panama situées à l'est du canal) (carte).

La vaccination *n'est pas recommandée* pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à l'ouest du canal de Panama, à la ville de Panama, au canal lui-même et aux îles Balboa et San Blas (carte).

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (99%) – existe toute l'année dans les provinces et les comarques situés le long de la côte atlantique et de la frontière avec la Colombie et le Costa Rica : Bocas del Toro, Chiriquí, Colón, Darién, Kuna Yala, Ngöbe Buglé, Panama et Veraguas. Dans la ville de Panama, dans la zone du canal et dans les autres provinces, le risque de transmission est nul ou négligeable. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée dans la province de Darién et les îles San Blas.

Prévention recommandée dans les zones à risque :

II ; dans les zones d'endémie de l'est : **IV**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1800 m. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

PARAGUAY**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans le cas ci-dessous.

La vaccination n'est *généralement pas recommandée*¹ pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à la ville d'Asunción.

Paludisme: le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – est modéré dans certaines municipalités des départements d'Alto Paraná et Caaguazú. Dans les autres départements, le risque de transmission est nul ou négligeable.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **II**

PAYS-BAS**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

PÉROU**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: oui

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones suivantes à une altitude inférieure à 2300 m: l'ensemble des régions Amazonas, Loreto, Madre de Dios, San Martín et Ucayali, et dans les zones désignées (carte) des régions suivantes: extrême nord-est d'Ancash; nord

d'Apurímac; nord et nord-est d'Ayacucho; nord et est de Cajamarca; nord-ouest, nord et nord-est de Cusco; extrême nord de Huancavelica; nord, centre et est de Huánuco; nord et est de Junín; est de La Libertad; centre et est de Pasco; est de Piura; et nord de Puno.

La vaccination n'est *généralement pas recommandée*¹ pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes à l'ouest des Andes: l'ensemble des régions de Lambayeque et Tumbes et les zones désignées (carte) dans l'ouest de Piura et le centre-ouest de Cajamarca.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes: toutes les zones situées à plus de 2300 m d'altitude, les zones situées à l'ouest des Andes qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, les villes de Cuzco et Lima, Machu Picchu et le sentier des Incas (carte).

Paludisme: le risque de paludisme – à *P. vivax* (89%) et à *P. falciparum* (11%) – existe toute l'année dans les zones rurales situées au-dessous de 2000 m. Les 23 districts les plus exposés sont concentrés dans les régions d'Ayacucho, Junín, Loreto, Madre de Dios, Piura, San Martín et Tumbes. Quatre-vingt dix-neuf pour cent des cas à *P. falciparum* sont enregistrés dans le Loreto, région située en Amazonie qui abrite 18 des districts du pays où le risque est le plus grand. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risques: **II** dans les zones à *P. vivax*; **IV** dans le Loreto.

PHILIPPINES**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et de tous les voyageurs ayant transité par l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme existe toute l'année dans les zones situées à moins de 600 m d'altitude, sauf dans les 22 provinces d'Aklan, Albay, Benguet, Biliran, Bohol, Camiguin, Capiz, Catanduanes, Cavite, Cebu, Guimaras, Iloilo, Leyte

¹ La vaccination antiamarile n'est *généralement pas recommandée* dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqûres de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

nord, Leyte sud, Marinduque, Masbate, Samar est, Samar nord, Samar ouest, Siquijor, Sorsogon, Surigao del Norte, et à Manille. On estime qu'il n'y a aucun risque dans les zones urbaines et les plaines. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée dans la province de Palawan.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

PITCAIRN, ÎLE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

POLOGNE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

PORTO RICO

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

PORTUGAL

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

QATAR

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés

de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de mai à fin octobre dans des foyers situés le long de la frontière septentrionale, en particulier dans les zones rurales du gouvernorat d'El Hasaka (aucun cas autochtone signalé depuis 2005).

Prévention recommandée: aucune

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe surtout dans les zones septentrionales des provinces de Gangwon-do et de Gyeonggi-do et à Incheon (vers la zone démilitarisée).

Prévention recommandée dans les zones à risque: **I**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (anciennement ZAÏRE)

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

La vaccination antiamarile est recommandée pour les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans le cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée¹ pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à la Province de Katanga.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, sauf à Vientiane. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. falciparum* – existe toute l'année,

¹ La vaccination antiamarile n'est généralement pas recommandée dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqûres de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

en particulier dans les provinces occidentales de Dajabón, Elías Pina et San Juan. Le risque dans les autres régions est faible à négligeable. Il n'y a aucune preuve de résistance de *P. falciparum* à un antipaludique quelconque.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **II**

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe dans certaines régions méridionales.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **I**

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée¹ pour les voyageurs se rendant en République Unie de Tanzanie.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1800 m. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

RÉUNION

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

ROUMANIE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

ROYAUME-UNI (AVEC LES ÎLES ANGLO-NORMANDES ET L'ÎLE DE MAN)

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

RWANDA

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

SAINTE-HÉLÈNE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

SAINTE-LUCIE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

SAINT-MARIN

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

SALOMON, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année, sauf dans quelques îlots périphériques de l'est et du sud. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

SAMOA**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination anti-amarile recommandée: non

SAMOA AMÉRICAINES**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination anti-amarile recommandée: non

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination anti-amarile recommandée: non

La vaccination *n'est généralement pas recommandée*¹ pour les voyageurs se rendant à Sao Tomé-et-Principe.

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

SÉNÉGAL**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et de tous les voyageurs ayant transité par l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

¹ La vaccination anti-amarile *n'est généralement pas recommandée* dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqûres de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

Vaccination anti-amarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays; le risque est moindre de janvier à fin juin dans les régions du centre-ouest. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

SERBIE**Fièvre jaune**

Condition exigée: non

Vaccination anti-amarile recommandée: non

SEYCHELLES**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et de tous les voyageurs ayant transité par l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination anti-amarile recommandée: non

SIERRA LEONE**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs.

Vaccination anti-amarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

SINGAPOUR**Fièvre jaune**

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an qui, au cours des 6 jours précédents, ont séjourné dans un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune ou sont restés en transit plus de 12 heures dans l'aéroport d'un pays où ce risque existe.

Vaccination anti-amarile recommandée: non

Paludisme: Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque de *P. knowlesi* : I

SLOVAQUIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SLOVÉNIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SOMALIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : en général, non

La vaccination n'est *généralement pas recommandée*¹ pour les voyageurs qui se rendent dans les régions suivantes : Bakool, Banaadir, Bas-Juba, Bas-Shabelle, Bay, Gado, Galgadud, Hiran, Moyen-Juba et Moyen-Shabelle (carte).

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il est relativement faible et saisonnier dans le nord et plus important dans les parties centrale et méridionale du pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : IV

¹ La vaccination antiamarile n'est *généralement pas recommandée* dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqures de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

SOUDAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Un certificat peut être exigé des voyageurs quittant le Soudan.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara (carte).

La vaccination n'est *pas recommandée* pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara et à la ville de Khartoum (carte).

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Le risque est faible et saisonnier dans le nord. Il est plus grand dans le centre et le sud du pays. Il est très limité sur la côte de la mer Rouge. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : IV

SOUDAN DU SUD

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : IV

SRI LANKA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – à *P. vivax* (88%) et à *P. falciparum* (12%) – existe toute l'année dans tout le pays, sauf dans les districts de Colombo, Galle, Gampaha, Kalutara, Matara et Nuwara Eliya. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **III**

SUÈDE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

SUISSE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

SURINAME

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

Paludisme: le risque de paludisme – à *P. falciparum* (40 %), à *P. vivax* (58 %) et infections mixtes (2 %) – continue à diminuer. Il existe toute l'année dans l'intérieur du pays, au-delà de la région côtière de savane et il atteint un maximum surtout le long de la frontière orientale et dans les régions d'extraction de l'or. Dans la ville de Paramaribo et dans les sept autres districts côtiers, le risque de transmission est faible ou négligeable. On signale une résistance de *P. falciparum* à la chloroquine, à la méfloquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine ainsi qu'une baisse de la sensibilité à la quinine.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

SWAZILAND

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tous les velds de basse altitude (essentiellement Big Bend, Mhlume, Simunye et Tshaneni). Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**

TADJIKISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre, en particulier dans les zones méridionales (région de Khatlon) et dans quelques zones centrales (Douchanbé), occidentales (Gorno-Badakhshan) et septentrionales (région de Leninabad). Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée dans le sud du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **III**

TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE, voir RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

TCHAD

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: oui

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés d'au moins 9 mois qui se rendent au sud du Sahara (carte).

La vaccination *n'est pas recommandée* pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara (carte).

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

THAÏLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et de tous les voyageurs ayant transité par l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année dans les zones rurales, particulièrement en forêt et en montagne, surtout à proximité des frontières internationales, y compris dans les provinces les plus méridionales. Il n'y a pas de risque dans les villes (comme Bangkok, Chiangmai et Pattaya), dans les centres urbains, sur l'île de Samui et dans les principales stations touristiques de l'île de Phuket. Il y a toutefois un risque dans d'autres zones et îles. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance à la méfloquine et à la quinine signalée dans les zones bordant le Cambodge et le Myanmar. Résistance à l'artémisinine signalée dans les zones bordant le Myanmar. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I** ; dans les zones proches des frontières avec le Cambodge et le Myanmar : **IV**

TIMOR-LESTE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

TOGO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

TOKÉLAOU

(Territoire non autonome de la Nouvelle-Zélande)
Mêmes conditions que pour la Nouvelle-Zélande.

TONGA

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent sur l'île de la Trinité, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination *n'est généralement pas recommandée*¹ pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones urbaines de Port of Spain, les passagers de navires de croisière qui ne débarquent pas et les passagers aériens en transit.

La vaccination *n'est pas recommandée* pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à l'île de Tobago.

TUNISIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

TURQUIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

¹ La vaccination antiamarile *n'est généralement pas recommandée* dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqûres de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

Paludisme: un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de mai à fin octobre dans les provinces de Diyarbakir, Mardin et Şanlıurfa. Quelques cas sporadiques ont été signalés en 2010 et 2011. Il n'y a aucun risque de paludisme dans les principales zones touristiques de l'ouest et du sud-ouest du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **I**

TURKMÉNISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

TUVALU

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

UKRAINE

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

URUGUAY

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

VANUATU

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: un risque faible à modéré de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée: **IV**

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)

Fièvre jaune

Condition exigée: non

Vaccination antiamarile recommandée: oui

La vaccination est *recommandée* pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination *n'est généralement pas recommandée*¹ pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes: l'ensemble des États d'Aragua, Carabobo, Miranda, Vargas et Yaracuy, et le District fédéral (carte).

La vaccination *n'est pas recommandée* pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes: l'ensemble des États de Falcon et Lara, la péninsule de la municipalité de Paez dans la province de Zulia, l'île de Margarita et les villes de Caracas et Valencia (carte).

Paludisme: le risque de paludisme – dû à *P. vivax* (75 %) et à *P. falciparum* (25 %) – est modéré à élevé toute l'année dans certaines zones rurales des États d'Amazonas, Anzoátegui, Bolívar et Delta Amacuro. Le risque est faible dans les États d'Apure, Monagas, Sucre et Zulia. Le risque de paludisme à *falciparum* se limite essentiellement à des municipalités situées dans des zones de jungle des États d'Amazonas (Alto Orinoco, Atabapo, Atures, Autana, Manapiare) et de Bolívar (Cedeño, El Callao, Heres, Gran Sabana, Piar, Raúl Leoni, Rocio, Sifontes et Sucre). Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **II** dans les zones à *P. vivax*; **IV** dans les zones à *P. falciparum*.

¹ La vaccination antiamarile n'est *généralement pas recommandée* dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqûres de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

VIET NAM**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe dans tout le pays, sauf les centres urbains, le delta du fleuve Rouge, le delta du Mékong et les plaines côtières du centre du pays. Les zones à haut risque sont les hauts plateaux au-dessous de 1500 m au sud du 18° degré de latitude N, et notamment les quatre provinces principales de ces hauts plateaux, Dak Lak, Dak Nong, Gia Lai et Kon Tum, ainsi que la province de Binh Phuoc et les parties occidentales des provinces côtières de Khanh Hoa, Ninh Thuan, Quang Nam et Quang Tri. Résistance à la chloroquine, à la sulfadoxine-pyriméthamine et à la méfloquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

VIERGES, ÎLES AMÉRICAINES**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

VIERGES, ÎLES BRITANNIQUES**Fièvre jaune**

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

WAKE, ÎLE

(Territoire des États-Unis d'Amérique)

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

YÉMEN**Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année, mais surtout de septembre à fin février, dans tout le pays et au-dessous de 2000 m. Il n'y a aucun risque dans la ville de Sanaa. Le risque de paludisme est très limité sur l'île de Socotra. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV** ; sur l'île de Socotra : **I**

ZAÏRE VOIR RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**ZAMBIE****Fièvre jaune**

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans l'aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : en général, non

La vaccination *n'est généralement pas recommandée*¹ pour les voyageurs qui se rendent dans les zones suivantes : ensemble des provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest.

La vaccination *n'est pas recommandée* pour toutes les autres zones.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, y compris à Lusaka. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

¹ La vaccination antiamarile *n'est généralement pas recommandée* dans les zones où l'exposition au virus est peu probable. La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés au virus amaril (par ex, séjour prolongé, forte exposition aux moustiques, impossibilité d'éviter les piqûres de moustiques). Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire ainsi que des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (par ex, âge, état immunitaire).

ZIMBABWE

Fièvre jaune

Condition exigée: un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée: non

Paludisme: le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à fin juin dans les zones au-dessous de 1200 m et toute l'année dans la vallée du Zambèze. À Bulawayo et Harare, le risque est négligeable. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque: **IV**